TRAVAUX ORIGINAUX

MEDECINE LEGALE

Note sur l'affaire Ménétrier, à propos du rapport de M. le Dr Marandon de Montyel,

par E. E. Duquer, M. D., Médecin de l'Asile de la Longue-Pointe

Le numéro de jauvier et février de l'*Encéphale*, de Paris, contient un rapport médico légal, par le Dr. Marandon de Montyel, médecin en chef de l'asile des aliénés de Marseille, sur "l'affaire Ménétrier."

Ce rapport, écrit avec beaucoup de soin, fait honneur à son au teur par la science profonde et la logique serrée qui le caractérisent. Malheureusement, les déductions qui le terminent sont entachées des idées matérialistes à l'ordre du jour en France, et contredisent les conclusions naturelles et logiques de ce rapport. Ménétrier était accusé d'avoir assassiné la veuve, Garot à Neuilly, près de Dijon, et d'avoir mis le feu à la maison pour faire disparaître les traces du crime.

L'accusé, doué d'une intelligence supérieure pour sa classe, avait une très mauvaise réputation dans le voisinage; il fut désigné comme l'auteur du crime, et arrêté par les autorités; craignant les suites, il simula folie; les magistrats du parquet, différant d'opinion, confièrent le cas au savant médecin en chef de l'asile de Marseille.

L'accusé continua à simuler la folie dans l'asile; il prétextait des désordres mentaux à formes intermittentes, maux de tête,

absences, etc., etc.

Après avoir pris connaissance du dossier et examiné l'état mental et physique de l'accusé, l'expert l'invita à lui donner les mobiles du crime, l'avertissant que l'étude ne lui laissait aucun doute sur sa culpabilité; l'accusé demanda des preuves, et frappé des réponses de l'expert, qui lui dit que les données à sa disposition concluaient à sa culpabilité, il entra dans la voie des aveux: il avoua avoir tué la femme Garot et révéla deux autres assassinats restés inconnus à la justice et dont il se déclara l'au-